

Lettre ouverte à Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale

Le 7 janvier 2014

Monsieur le Ministre,

Deux cas de suicides et une tentative de suicide sont survenus dans l'Académie Orléans-Tours en l'espace de deux mois.

La gravité de la situation vécue tant par les personnels que par les élèves – usagers de ce Service Public – impose des mesures d'urgence, face à la mise en danger de nombreux enseignants.

Pour les représentants du personnel, l'urgence de cette situation appelle des réponses à la hauteur de la gravité de ces événements.

En effet, ces suicides révèlent une situation de souffrance au travail consécutive à des conditions de travail dégradées par les réformes successives et la réduction des dépenses publiques relayées localement par des procédés de management délétères.

Il y a trois cas portés à notre connaissance à ce jour pour des personnels des lycées professionnels de notre Académie. Combien de cas allons-nous connaître au cours de cette nouvelle année, avant que des mesures réelles de santé publique ne soient mises en œuvre pour remédier à cette situation ?

Nous savons que l'administration a déjà été informée de la mise en danger des personnels, sans que des mesures suffisantes aient été prises pour protéger leur santé, ce qui constitue une possible faute inexcusable de la part de l'employeur public, de mise en danger de la vie d'autrui et de non assistance à personne en danger.

La CGT Educ'Action et la FSU restent dans l'attente d'une audience demandée à Madame le Recteur pour évoquer cette situation.

Toutefois, la dégradation des conditions de travail ne se limite pas à notre Académie et ne saurait relever de la responsabilité de l'institution académique seule.

Est-il possible en 2014 d'accomplir un enseignement public de qualité dans un face à face pédagogique d'une classe de 32 élèves, dans un lycée professionnel notamment ? Compte tenu des exigences de connaissances en vue de l'examen, n'est-ce pas une sorte de violence qui leur est infligée ?

La CAPA de promotion d'échelon des Professeurs de Lycées Professionnels de l'Académie Orléans-Tours prévue jeudi 19 décembre 2013 ne s'est pas tenue faute de quorum pour les raisons ci-après.

À la suite d'une déclaration unitaire (CGT Éduc'Action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNETAA FO, SNUEP-FSU) eu égard aux récents suicides de collègues, l'administration a refusé une minute de silence en mémoire des collègues disparues.

Le refus d'accorder cette minute de silence, l'absence de dialogue et des propos menaçants et publics de la part du Secrétaire Général ont contraint les Commissaires Paritaires des personnels à quitter la salle, indignés.

Alors que lors d'une précédente CAPA, ces derniers avaient fait preuve de respect en observant, tout naturellement, la minute de silence demandée par le Secrétaire Général en mémoire du Doyen des Inspecteurs, l'absence de réciprocité nous a profondément heurtés.

C'est donc à l'extérieur du Rectorat que les représentants des personnels ont observé une minute de silence en hommage aux collègues décédées.

Devant cette hiérarchie qui n'entend plus, ne mesure plus le travail réel et délivre déni des droits, mépris des difficultés, nous vous rappelons que la directive 89/391/CEE, transposée en droit français, stipule qu'il est de l'obligation de l'employeur, avec moyens et résultats, de garantir l'intégrité mentale et physique des personnels.

Nous demandons la réunion urgente des CHSCT départementaux, académique et ministériel.

Nous comptons sur votre diligence **pour que le travail ne conduise plus à la mort.**

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Catherine Martin
Françoise Proteau Tillon
Marie-Paule Savajol
Co-Secrétaires Académiques
cgteducot@gmail.com



ac-orleans-tours@se-unsa.org



Michel de PEYRET
orleans-tours@sgen.cfdt.fr



snetaaot@aol.com



Gilles Pellegrini
snuep.orleans-tours@orange.fr